

mêmes règles destinées à combattre énergiquement la contamination du sol, de l'eau, de l'air, des ingesta et des circumfusa. Si la fièvre typhoïde s'étend, abandonner le camp, y laisser une équipe de désinfection et ne s'installer dans un nouveau camp qu'après avoir bivouaqué pendant 15 jours au moins afin de donner aux cas de fièvre typhoïde en incubation le temps de se déclarer.

Prophylaxie de la syphilis dans les armées. — M. FERRIER, médecin major, professeur agrégé au Val-de-Grâce ; M. PANARA, délégué du ministère de la guerre d'Italie.

M. Ferrier base la prophylaxie de la syphilis dans les armées sur les deux points suivants: 1° la surveillance médicale des hommes; 2° l'action morale exercée sur le soldat.

La surveillance médicale des hommes consiste: 1° en visites sanitaires fréquentes; 2° dans l'isolement et le traitement des hommes momentanément malades; 3° dans l'enregistrement de ces hommes sur un livre spécial, et leur traitement périodique.

L'action morale consistera à combattre l'insouciance et l'ignorance du soldat. Comme moyens d'enseignement, l'auteur signale: 1° les conférences réglementaires faites par les médecins du corps aux officiers et aux sous-officiers, conférences dont l'écho pénètre souvent jusqu'à la chambrée; 2° les notions d'hygiène mises à la portée de hommes sous forme d'instructions et d'opuscules. Il faudrait aussi diminuer les permissions de théâtre et de la nuit et les remplacer par des permissions périodiques d'une certaine durée, permettant aux hommes de revenir plus souvent dans le milieu familial. Enfin, l'auteur est persuadé que la campagne anti-alcoolique engagée dans l'armée, en portant préjudice au cabaret, foyer de prostitution clandestine, est appelée à restreindre la diffusion de ces deux poisons, la syphilis et l'alcool.

M. Panara étudie surtout, dans son rapport, les moyens à prendre pour combattre la contagion extra-sexuelle. Il propose:

1° D'agir par la persuasion à l'aide des conseils médicaux, donnés aux malades par les médecins sur le traitement consécutif après la sortie de l'hôpital, et par des conférences faites aux officiers et sous-officiers sur les dangers de la syphilis et de la blennorrhagie, sur les maux actuels et futurs, et sur leur répercussion dans la famille et la société, en indiquant les moyens de reconnaître ces affections à leur début;

2° De supprimer la désignation de maladie honteuse, ainsi que toute punition, toute réprimande aux soldats après la maladie;

3° De prescrire une visite sanitaire à la quatrième partie du régiment chaque semaine: cette visite non bornée aux organes génitaux, mais s'étendant à la bouche, à la gorge, à la peau, aux glandes lymphatiques, équivaudrait à une visite mensuelle complète et générale;

4° De demander le nom de la femme qui a contaminé le soldat, dans les pays où la prostitution est réglementée;

5° D'isoler à l'hôpital ou à l'infirmerie le malade jusqu'à guérison complète;

6° De prescrire aux médecins des régiments la tenue d'un cahier des syphilitiques, pour pouvoir visiter fréquemment ceux qui sont sortis de l'hôpital ou de l'infirmerie, et pour être toujours prêts à empêcher l'aggravation des symptômes renaissants de la syphilis;

7° De défendre aux soldats d'aller boire aux robinets des fontaines sans apporter leur verre, et de surveiller les cabarets des casernes pour tout ce qui touche à la contagion par la bouche.